



AGRITEST84

Une expérience grandeur nature



MISE A DISPOSITION DE TERRES A VILLELAURE
POUR TESTER SON PROJET EN MARAICHAGE
SUD VAUCLUSE – PLAINE DE DURANCE

Maraîchère en agriculture biologique, 34 ans, installée depuis 2015 en fermage sur 8 ha à la ferme de la Grande Bastide, propriété familiale, propose des terres en vue d'une future association pour partager l'activité avec possibilité de diversification.



Terrain du lieu test fraîchement fauché

Une expérience
grandeur nature

ESPACE TEST AGRICOLE DE VAUCLUSE

espacetest84@gmail.com

07 82 58 56 89

www.espacetest84.fr

Tenure foncière et circuit de commercialisation

La ferme de la Grande Bastide se compose d'un ensemble de 27 ha en AB à 6 km de Pertuis et 3 km de Villelaure. Les terres appartiennent aux anciens maraîchers retraité de la ferme, Françoise et Pierre, qui ont transmis à Solange, leur fille, aujourd'hui maraîchère et à un paysan-boulangier, Benoît. Tous deux ont un bail à ferme. L'activité de la pépinière portée par Patricia est située au sein de l'activité maraîchère.

Le maraîchage est diversifié et les légumes sont vendus en AMAP à 90% et en circuit court de proximité.

Dans ce contexte, Solange Follet propose la mise à disposition de 9000m², faisant partie de ses terres en location pour un espace test.

d) Plan parcellaire schématique de l'exploitation



Le collectif de paysans est porté par l'enthousiasme de se projeter à plusieurs sur une activité agricole. Notre expérience à la ferme de la Grande Bastide témoigne du fait que ce sont des rencontres, des apprentissages, des cicatrices, des aventures, et qu'elles nous ont été nécessaires pour faire vivre les nombreuses activités que peut convoquer une ferme, dans la mesure où nous désirons qu'elle reste paysanne ! Aujourd'hui, l'ensemble des habitants et des fermiers forment un collectif divers, qui cherche complémentarité et autonomie.

La maraîchère à l'initiative de l'offre

« Je ne cache pas l'inquiétude qui me traverse de temps en temps, par rapport à la perte de nos savoir-faire agricole. Le savoir-faire agricole, que j'appelle, c'est être engagé dans sa sédentarité, et composer avec son pays, paysage, sa terre, ses mystères et ses habitants. Le contexte politique actuelle étant plutôt défavorable à l'agriculture paysanne, (je l'espère pour le moins de temps possible) chercher l'autonomie et la complémentarité est encore une forme de résistance et/ou de créativité. »

En maraîchage, deux salariés sont embauchés, dont une qui a entamé sa 4^{ème} année en 2019. Cette capacité d'activité est vivifiante pour le territoire et pour les fermiers en place. Les salariés ne projettent pas de s'installer ici. Solange cherche un-e associé-e. En maraîchage le partage des responsabilités apporte une réelle plus-value en terme d'organisation du travail, de possibilités de congé, de dynamisme à la vente.

L'activité maraîchère est aussi partagée avec des stagiaires, woofeurs, des ami-e-s qui aident, des amapien-nes qui viennent pour des chantiers mensuels (ex : désherbage de carotte, tressage de l'ail)

Solange est intégrée dans plusieurs réseaux dont pourrait bénéficier les candidat-es de l'espace test

- CUMA (matériel d'entretien)
- Le « club des 5 » (l'objet est de se réunir une fois par mois entre 5 maraîchers dans un rayon géographique proche, qui pratique le même mode de vente en AMAP)
- le voisin Luc Grimaud, maraîcher bio avec qui elle partage du matériel, et troque des légumes
- Le réseau du CIVAM, et GR CIVAM dans lesquels elle est administratrice
- elle suit le travail qui est fait sur la filière fruit et légumes par la confédération paysanne

La conduite des cultures

Solange se forme régulièrement aux pratiques de maraîchage sur sol vivant.

Le travail du sol se fait avec des outils non animés.

L'utilisation des engrais vert fait partie des rotations de cultures.

L'usage de paille est importante. Elle provient de l'activité céréalière de la ferme.

Certaines parcelles sont arrosées grâce à l'irrigation gravitaire, technique que Solange trouve très pertinente dans le paysage de la plaine de Durance.

En lien avec la pépiniériste, les variétés paysannes sont priorisées. elles pratiquent donc ensemble de la récupération de semences de ferme.

Les conditions de mise à disposition

Les attentes de la maraîchère :

- Les cultures devraient être menées impérativement en agriculture biologique.
- L'ensemble est mis à disposition gratuitement par la maraîchère, agricultrice fermière avec l'accord écrit des propriétaires.
- Sur les terres pour l'espace test, une dizaine de sorties d'eau sont installées avec l'eau sous pression. Un forfait pour l'usage de l'eau sera proposé.
- L'espace test étant mis en place pour chercher un associé(e), un système d'entraide mutuelle est souhaitable. (ex: partager des tâches comme un chantier de désherbage, passer le broyeur, étaler de la paille, retourner un tas de fumier ...).

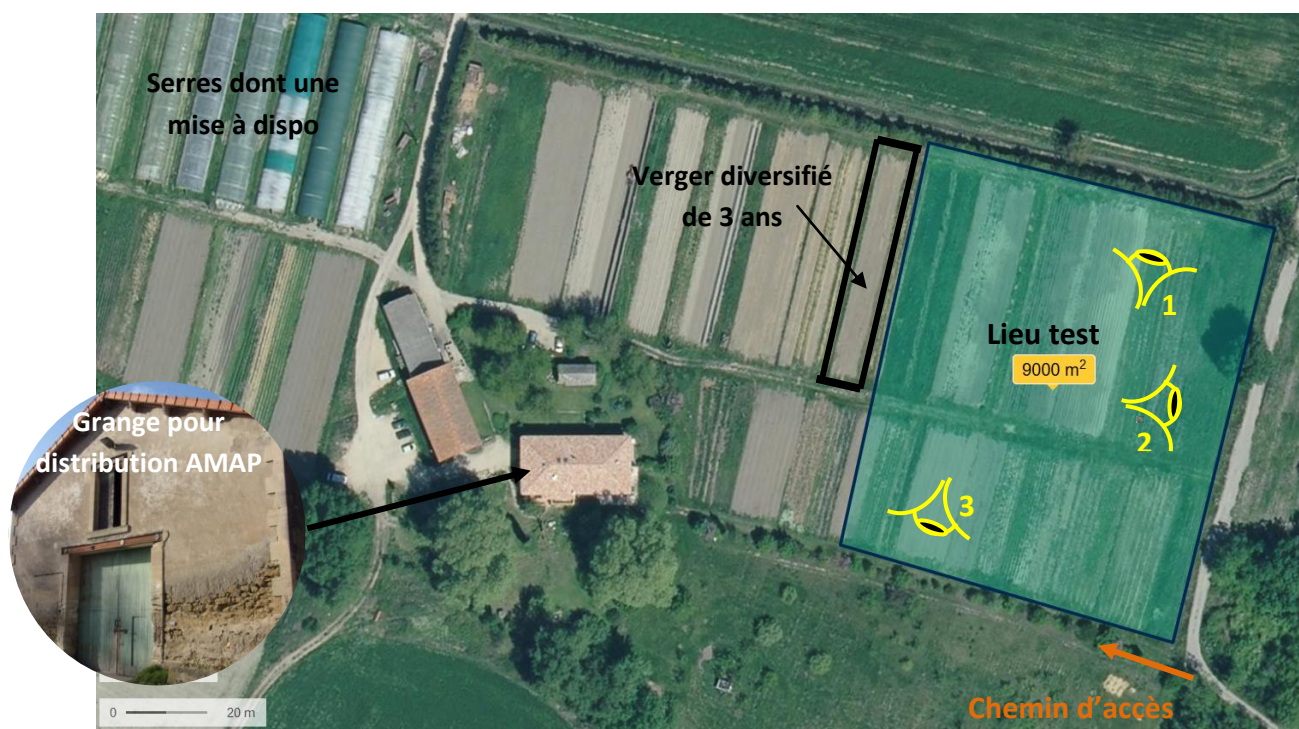
Les points à discuter avec le-la porteur-se de projet :

- Un espace de stockage est proposé dans une grange existante de 220 m²
- Selon les besoins, tracteurs et outils peuvent être partagés (cultivateur, sous-soleuse, disque, pailleuse, semoir, bineuse, buteuse mais aussi épandeur, planteuse, gyro-broyeur, transpalette, charrette...). De la même manière, du « petit matériel » peut être aussi partagé (caisses de récolte, chariot, outils à manche de bonne qualité -pousse-pousse, rasette, sarclette de feronnier, râteau-traceur-...). Dans ce cas, une location sera mise en place.
- Les plants maraîchers peuvent être commandés sur place auprès de la pépiniériste, avec la souplesse que cela induit en termes de choix variétal.
- Si le-la porteur de projet souhaite travailler en traction animale, il y a sur la ferme l'espace disponible pour accueillir des animaux. Cela a déjà été fait.
- Le porteur-se de projet pourra vendre ses produits selon le circuit de commercialisation de son choix. Cependant la maraîchère ne répond pas totalement à la demande en légumes des 80 paniers hebdomadaires des AMAPs (Villelaure-Pertuis-Mallemort). Elle complète avec le surplus de son voisin. Il serait donc possible de compléter le panier avec les produits issus de l'espace test assurant au porteur-se de projet un débouché.
- Dans la bastide, il y a une salle commune avec la pépiniériste, qui est une salle à manger, salon, bureau, bibliothèque, grainothèque et chambre d'accueil, parfois accueil de réunion, formation. Il est possible de partager, en accord, cet espace commun.

Description du parcellaire

La surface en plein champs de 9 000 m² est d'un seul tenant, avec un accès facile, proche d'une petite route. . Un engrais vert - féverole, seigle, radis fourrager, ray grass - a été semé cet hiver et une partie de la parcelle est couverte de paille . Une serre tunnel bâchée de 7 mètres par 50m est aussi mise à disposition.

Aujourd'hui l'engrais vert a été fauché comme en témoigne la photo de couverture.

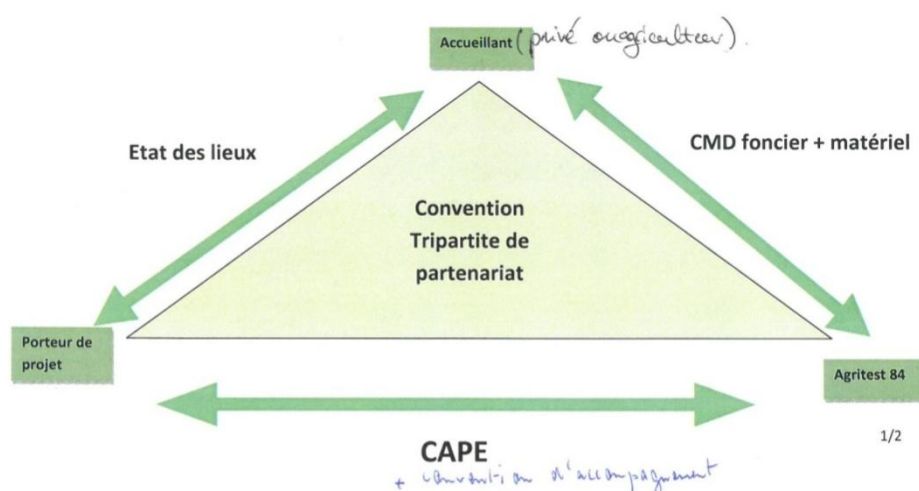




Le test agricole

Le test se ferait dans le cadre de l'Espace Test Agricole de Vaucluse, qui permet de tester une activité agricole en étant hébergé par la couveuse agricole Mosagri ou Creagri (hébergement juridique et comptable) et en bénéficiant d'un suivi technique, d'un accompagnement au projet, et d'un tutorat.

L'Espace Test Agricole et le/la porteur/se de projet sont reliés par un contrat CAPE, qui lui permet de démarrer son activité sans créer d'entreprise, en conservant ses minimas sociaux, et en étant assuré (accident du travail et responsabilité civile professionnelle). Une convention de mise à disposition du foncier est établie entre l'Espace Test Agricole et le propriétaire-accueillant et au démarrage de l'activité, un état des lieux des terrains est réalisé entre le/la porteur/se de projet et le propriétaire-accueillant. Enfin, une convention tripartite est établie entre les trois intéressés pour poser les termes de ce partenariat. Pour plus d'informations concernant le test agricole consultez la page officielle d'Agritest84 <https://sites.google.com/site/espacetestagricole84/>



Pour plus de renseignements et pour une rencontre et visite du lieu, contactez Anna Schwietzke, animatrice à l'Adear 84 : anna.schwietzke@adear84.fr / 07 82 58 56 89 / 04 90 74 19 86